

Etude de faisabilité de l'évolution du cahier des charges en AOC fromagère : bilan d'un partenariat entre recherche et profession dans le cas du Saint-Nectaire

E. JOSIEN (1), P. CHASSARD (2), N. BALLOT (3), J.L. REUILLON (4), J.P. GAREL (5)

(1) Cemagref, " Dynamiques et fonctions des espaces ruraux ", BP 50085, 63172 AUBIERE Cedex

(2) Syndicat du fromage, 2 route des Fraux, 63610 BESSE

(3) Pôle fromager AOC Massif Central, 21 rue du château Saint Etienne, 15000 AURILLAC

(4) Institut de l'Elevage, 12 av Marx Dormoy – BP 455 – 63012 CLERMONT-FERRAND

(5) INRA, domaine de Marcenat, 15190 MARCENAT

RESUME - L'étude de l'impact d'une éventuelle modification de conditions de production pour l'AOC Saint Nectaire (avec notamment la suppression de l'ensilage pour l'alimentation des vaches laitières) a été demandée par le Syndicat de défense via le Pôle Fromager A.O.C. Massif Central. L'impact est étudié au niveau des exploitations agricoles mais aussi au niveau du territoire. Sont présentés la démarche et les principaux résultats de cette étude, et également quelques enseignements à tirer du partenariat entre acteurs de la filière et scientifiques lors de ce type de réflexion au niveau d'une AOC. L'étude décrit la diversité des situations face à cette modification des cahiers des charges : effet du contexte pédoclimatique, déterminant quant aux possibilités de réaliser du foin de qualité sauf à passer par l'investissement dans le séchage en grange ; effet des paramètres du système initial (chargement, production par vache). Le passage vers des systèmes "foin" pour les vaches laitières risque d'être assez lourd à supporter pour les plus intensives. Environ 30 % des exploitations peuvent vivre l'évolution du cahier des charges sans aucun changement, alors qu'environ 60 % devront modifier l'outil de production (notamment les bâtiments) mais sans bouleversement du système, et 10 % devront gérer une adaptation de l'ensemble du système de production, soit par agrandissement, soit par investissement dans une installation de séchage en grange. Ces dernières sont en général de plus grosses structures et pèsent donc plus lourd dans la filière en terme de litres de lait. Outre la qualité du dialogue entre partenaires, deux facteurs semblent avoir été essentiels pour la maturation de la réflexion : le transfert régulier des résultats intermédiaires, la séparation des rôles (réaliser une étude objective pour les uns, prendre parti et décider pour les autres).

A Survey on feasibility of changing the specifications in PDO cheese : results of a cooperation between research and professionals in the Saint-Nectaire area (Auvergne-France)

E. JOSIEN (1), P. CHASSARD, N. BALLOT, J.L. REUILLON, J.P. GAREL

(1) Cemagref, " Dynamiques et fonctions des espaces ruraux ", BP 50085, 63172 AUBIERE Cedex

SUMMARY - A survey on the consequences of a possible change in the specifications for the PDO cheese Saint Nectaire (including the banning of silage in dairy cows feeding), has been asked by the "pôle fromager AOC Massif-Central". The consequences are assessed at the farm level and also at the region level. Method and main results of the survey are shown and, also, the teachings from the cooperation between research and professionals in this type of evolution in a PDO management. At the farm level, it is shown that all the situations are not similar. It depends on the soil and climate context which is essential regarding to the possibilities of making a high quality hay. Then the features of the initial system (stocking rate, milk production per cow) will be determinative. This first part shows that the change towards hay systems for dairy cows could be quite delicate for many farms, especially the most intensive. At the region level of Saint Nectaire, it is shown that about 30% of the farms are able to integrate the change of specifications without difficulties, about 60 % will have to adapt their production system and 10 % will have to realise a big change (investment or extension). Among these last 10 %, we mostly find big farms, thus they have a higher weight according to the milk industry. Finally, besides the quality of dialog between the different partners, two factors seemed essential for the gestation of the reasoning : regular transfer of the intermediate results, separation of the functions (to conduct an objective survey on one hand, to chose and decide, on the other hand).

INTRODUCTION

Plusieurs syndicats de défense d'AOC fromagères du Massif Central envisagent depuis 1999 de modifier leurs conditions de production. Pour le Saint Nectaire, le Cantal et le Laguiole, parmi les évolutions prévues, figure l'interdiction de l'utilisation de fourrages fermentés. Cette modification du cahier des charges apparaissait toutefois *a priori* problématique pour une partie des éleveurs. Cette situation a amené les syndicats de défense des 3 AOC à demander au Pôle fromager AOC Massif Central (qui regroupe professionnels des filières et représentants des organismes de recherche et de développement) la réalisation d'une étude de l'impact potentiel de cette évolution pour l'agriculture de la zone. Cette étude a mobilisé, sous la coordination du Cemagref, des membres de l'Inra, de l'Institut de l'Élevage (avec les Chambres d'agriculture) et de l'Enitac. Pendant les trois années qu'elle a duré, le partenariat avec les syndicats de défense a été étroit. Une interaction forte s'est établie entre la progression de l'étude et la réflexion des professionnels. Cette interaction apparaît aujourd'hui comme jouant un rôle important dans le processus de prise de décision collective. Ce texte présente, pour le cas du Saint Nectaire, la démarche et quelques résultats de cette étude. Il tire ensuite quelques enseignements sur le partenariat.

1. DEMARCHE ET PRINCIPAUX RESULTATS

1.1. DEMARCHE

La demande du syndicat se traduisait par deux questions :
1/ comment, au niveau de l'exploitation agricole, envisager l'impact de la suppression de l'ensilage ou de l'enrubannage pour les vaches laitières ?

2/ comment intégrer les conséquences d'une telle décision sur l'ensemble des exploitations laitières de la zone AOC ?

Un premier temps d'échange entre Syndicat et scientifiques a été nécessaire pour préciser les autres modifications envisagées pour les conditions de production et qui interagissent avec l'arrêt de l'ensilage, à savoir :

- 70 % de l'alimentation des animaux doit provenir de la zone (par conséquent, limitation du concentré),
- limitation du chargement à 1,4 UGB/ha,
- 90% de la SFP en surface toujours en herbe.

Ensuite, les deux questions ont été étudiées de manière successive. La **question 1** a été traitée par simulations, conduites et validées par plusieurs experts, sur une série de *cas-types*¹, représentatifs des zones agroclimatiques fourragères² de l'AOC, avec ensilage ou enrubannage. La réalisation de ces simulations suppose la mobilisation de références. Le traitement de la question 1 a été précédé par une mise à plat des connaissances existantes, allant jusqu'à des traitements de données adaptés (étude agro-météorologique, études de rationnement avec INRAtion) (Garel *et al.*, 2001).

Le traitement de la **question 2** a reposé sur l'utilisation des résultats du Recensement Agricole 2000 pour réaliser une typologie des exploitations en fonction des critères, issus des résultats des simulations, les plus déterminants pour les

¹ Un *cas-type* est la description normalisée d'un système d'exploitation "viable, vivable et reproductible", adapté à une situation donnée définie par ses conditions d'environnement naturel et économique et par des éléments structurels (SAU, SFP, troupeau, référence laitière, main d'œuvre, ...). Les cas-types sont modélisés à partir des résultats des exploitations, suivies par les réseaux d'élevage.

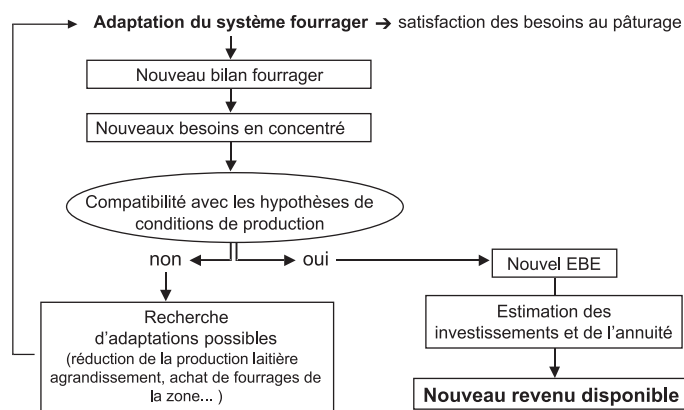
² Pour la définition des zones fourragères, voir le référentiel fourrager des réseaux d'élevage (Réseaux d'élevage, 2001).

conséquences de la modification des conditions de production. A partir du poids de chaque type d'exploitation dans le territoire ou dans la filière, l'impact de cette décision peut être apprécié au niveau de la collectivité.

1.2. RESULTATS DE L'ETUDE "IMPACT SUR L'EXPLOITATION" (REUILLON *ET AL.*, 2001)

L'étude de l'adaptation de chaque cas-type a consisté dans un premier temps à tester la faisabilité de la mise en place d'un système fourrager avec foin séché au sol, donnant la priorité sur la satisfaction des besoins au pâturage (figure 1). Si l'adaptation s'avérait impossible, notamment à cause du seuil des 30% d'aliment ne provenant pas de la zone, la simulation était reprise avec une modification du système permettant de lever le facteur limitant. *In fine*, la simulation permettait d'estimer l'évolution des résultats économiques.

Figure 1 : Démarche générale des simulations



1.2.1. Le niveau initial d'intensification est déterminant pour la faisabilité des projets "foin séché au sol" (FS)

L'exigence d'autonomie fourragère limite les niveaux possibles d'intensification par rapport au sol (chargement) et aux animaux (rendement laitier), principalement pour les projets FS. Le niveau d'intensification du système initial, synthétisé par le critère "lait produit / ha de SFP" détermine la faisabilité technique du projet.

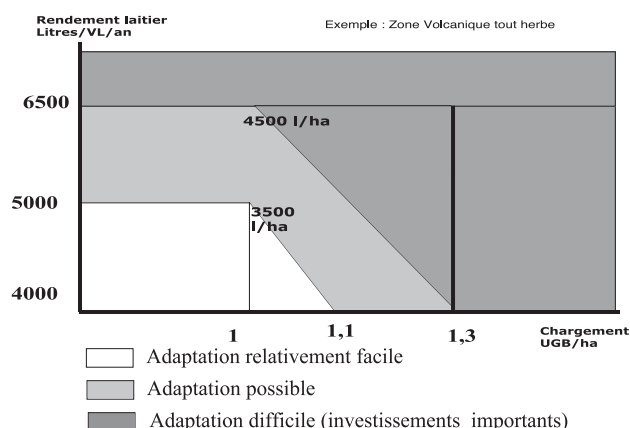
Par exemple, la figure 2 représente les plages de faisabilité établies pour la zone volcanique tout herbe (centre de l'AOC Saint Nectaire) : à moins de 3500 l/ha le projet est facile techniquement à mettre en place, entre 3500 et 4500 l/ha, le projet est possible mais plus difficile et au delà de 4500 l/ha il est très difficile à mettre en place, voire impossible. Quel que soit le chargement, le rendement laitier de 6500 l/VL dans ces projets FS constitue une limite supérieure, conditionnée par la qualité des foins et la limitation du concentré.

Chacune des zones fourragères agroclimatique a fait l'objet de tels résultats. Pour des zones plus séchantes que celle de l'exemple, les limites sont plus basses, du fait notamment de la difficulté de repousse des regains après une première coupe tardive.

1.2.2. La capacité d'investissement détermine la faisabilité des projets "foin ventilé en grange" (FV)

Pour les projets FV, le niveau d'intensification initial du système avec fourrages fermentés sera rarement un facteur limitant, si l'exploitation respecte déjà la règle des 70 %, ce qui est fréquemment le cas. La difficulté n'est pas d'ordre technique (si l'éleveur maîtrise le séchage), mais surtout économique. L'investissement total moyen est de l'ordre de 113 000 € (matériel, bâtiment neufs avec une part raisonnable d'autoconstruction).

Figure 2 : Plages de faisabilité technique des projets "foin séché au sol"



L'annuité nécessaire pour financer un investissement a été calculée sur 80 % de celui-ci, sans prise en compte d'aide ou subvention. L'autofinancement (20 %) est de 2 260 €. Si des subventions sont obtenues, elles viendront donc en déduction. L'évolution de l'excédent brut d'exploitation a été simulée également (baisse des cotisations MSA liée à l'investissement...). Les annuités nouvelles sont en moyenne de 10 200 € (entre 9 100 € et 11 400 €), soit 46 €/1000 l de lait, pour un EBE moyen de 43 450 €.

Il en résulte que l'investissement 'séchage' ne peut être supporté que par des exploitations de relativement grande taille, jusqu'ici peu endettées, et disposant d'un autofinancement suffisant.

1.2.3. Résultats économiques

Les résultats économiques dont quelques exemples sont présentés au tableau 1 (moyenne des résultats obtenus sur la zone volcanique tout herbe) s'entendent avec la conservation de la grille de prix du lait initiale et sans aides ni subventions spécifiques. Les coûts estimés permettent d'évaluer le niveau de risque à prendre par le producteur AOC, mais ne prédisent en rien les résultats futurs des éleveurs adoptant le projet de l'AOC qui seront très dépendants du prix du lait. Derrière ces moyennes, il y a une grande diversité de situations qui devront être prises en compte dans le projet de l'AOC.

1.3. RESULTATS DE L'ETUDE D'IMPACT SUR LE TERRITOIRE (CHALVET, 2002)

Les critères dégagés des simulations ont été utilisés pour classer l'ensemble des exploitations professionnelles³ ayant un quota laitier non nul dans l'aire du Saint-Nectaire, en fonction du zonage agroclimatique (valeurs de seuils différentes). Cinq classes ont été ainsi construites (tableau 2).

Pour l'AOC Saint Nectaire, les résultats ont été établis sur 1025 exploitations, occupant 75 000 ha de SAU (98 % en STH) avec un quota laitier de 136 millions de litres (dont plus de 85 % sont transformés en Saint Nectaire). La production moyenne par vache est de 3976 l / an ; le chargement de 0,9 UGB / ha. L'ensilage d'herbe représente 2 800 ha d'herbe fauchés au moins une fois par an, soit moins de 4% de la STH et l'enrubannage, 8 300 ha, soit 11% de la STH. Parmi ces exploitations, 282 (25 000 ha pour 48,6 millions de litres de lait) transforment à la ferme (producteurs fermiers).

La répartition entre les cinq classes (tableau 3) montre qu'environ 30 % des exploitations peuvent vivre l'évolution des conditions de production sans aucun changement, qu'environ 60 % devront adapter l'outil de production (notamment les bâtiments) mais sans bouleversement du système et 10 % devront gérer une adaptation de l'ensemble du système de production (classes 3 à 5). Ces dernières sont en général de plus grosses structures et pèsent donc en proportion plus lourde dans la filière en terme de litres de lait ; l'ensemble de leur production reste néanmoins inférieur à 20 % du total. En nombre de travailleurs et en surface, la répartition, en proportion, est quasiment identique (non présentée).

Concernant les différences entre secteurs au sein de l'AOC Saint Nectaire, le travail sur le RA 2000 montre que c'est dans la partie Est de l'AOC que l'on rencontre le plus d'exploitations qui auront à faire face à de lourdes adaptations, notamment en raison de leur niveau de chargement élevé, compte tenu des contraintes liées à la sécheresse estivale. De plus, dans ce secteur se trouve également la majorité des exploitations qui ont moins de 90 % de la surface fourragère en prairies permanentes, ce qui risque de compliquer la situation.

³ une exploitation professionnelle, pour les statistiques agricoles, est celle qui occupe au moins un travailleur à temps et dont l'activité représente au moins 8 unités de dimension économique (9600 de marge brute standard), soit en système laitier spécialisé avec environ 9 vaches.

Tableau 1 : Moyennes des variations des résultats économiques, entre les systèmes initiaux et les projets foin, pour les systèmes étudiés dans la zone volcanique tout herbe. (+, augmentation ; -, diminution).

	Projets "Foin séché au sol" (n=11)	Projets "Foin ventilé en grange" (n=4)
Produit	= à -	= à -
Alimentation	++ (+50 g de concentré/l de lait, en moyenne pour 5500 l/VL)	= à - (-10 g de concentré /l de lait, en moyenne pour 5800 l/VL)
Travaux par tiers	-- (avec des équipements de récolte individuels)	-- (avec des équipements de récolte individuels)
MSA	-	--- (exploitations au régime du bénéfice réel)
Energie	=	+ (environ 900 /an)
EBE	- 6 €/ 1000 l en moyenne (0 à - 16 €/ 1000 l)	+ 10 € / 1000 l en moyenne (7 à 13 € / 1000 l)
Annuités	5 € / 1000 l en moyenne (0 à 17 € / 1000 l)	46 € / 1000 l en moyenne (38 à 53 € / 1000 l)
Disponible	- 10 € / 1000 l en moyenne (0 à - 33 € / 1000 l)	- 35 € / 1000 l en moyenne (-30 à - 46 € / 1000 l)

Tableau 2 : Cinq classes d'exploitations en fonction de leur situation

	Situation	Adaptation à envisager
1	Tout foin et lait / ha sous le seuil limite bas	aucune
2	Ensilage et lait / ha sous le seuil limite bas	Adaptation de l'outil (bâtiment...)
3	Ensilage et lait / ha intermédiaire à cause de la production par vache	Augmentation du nombre de vaches et diminution de la production par vache Adaptation de la répartition des vêlages Foin ventilé
4	Ensilage et lait / ha au delà du seuil limite haut à cause du chargement	Agrandissement ou diminution du nombre de vaches et augmentation de la production par vache Foin ventilé
5	Lait / ha au delà du seuil limite haut à cause de la production par vache	Agrandissement et augmentation du nombre de vaches et diminution de la production par vache Foin ventilé

Tableau 3 : Répartition des producteurs de Saint-Nectaire par classes

classe	Nombre d'exploitations	%	Quota moyen (1000 l)	% du lait	Nombre de producteurs fermiers	Lait produit par les producteurs fermiers (millions de litres)
1	302	29	105,6	23	95	14,9
2	564	58	134,7	58	152	26,7
3	50	5	197,6	7	9	1,9
4	47	5	183,1	6	19	3,6
5	32	3	202,7	5	7	1,5

2. BILAN ET ENSEIGNEMENTS D'UN PARTENARIAT

L'étude a été riche d'enseignements pour la filière Saint-Nectaire et a permis de progresser dans les discussions. Cet enrichissement provient des résultats en eux-mêmes mais il est aussi une retombée du partenariat.

2.1. REFORMULATION DE LA QUESTION INITIALE

Afin de pouvoir conduire les simulations, les experts ont été amenés à demander au Syndicat de préciser le cadre d'hypothèses de travail, c'est à dire de formuler plus finement leur projet de modification des conditions de production. Le dialogue avec les responsables de l'étude a ainsi conduit le Syndicat à approfondir sa réflexion sur l'évolution des conditions de production. *A posteriori*, il apparaît que cet approfondissement a été très utile. Il a permis de définir précisément les paramètres de cette modification qui étaient jusqu'alors restés mal explicités : suppression de l'ensilage pour la totalité du troupeau ou seulement pour les vaches laitières, définition du niveau d'autonomie fourragère, définition des termes de références (prairie naturelle, concentré, ...) ...

2.2. MISE A PROFIT DE LA DUREE DE L'ETUDE

Cette étude a été conduite sur 3 ans. Cette durée, annoncée au départ de l'étude, apparaissait comme trop longue. Il fallait pouvoir décider rapidement. En fait, il semble aujourd'hui que cette durée a été utile pour la maturation de la réflexion des acteurs. Si elle l'a été, ce n'est pas tant à cause du temps qui passe, mais parce que pendant ce temps, la conduite de l'étude amenait des éléments pour la construction de la réflexion et une prise de recul par rapport à des positions parfois "passionnées" :

- approfondissements à partir de la question initiale (cf. point 2.1)
- présentation des résultats intermédiaires (références élémentaires, simulations sur les cas types, impact territorial)
- nombreuses discussions entre la filière et les partenaires scientifiques, qui ont facilité la compréhension de la démarche et l'appropriation des résultats.

2.3. QUELQUES ENSEIGNEMENTS POUR CONCLURE

Au final, il est possible de tirer quelques enseignements sur ce qui peut favoriser ou est indispensable pour la réussite de ce type de partenariat :

- des échanges étroits entre la profession et les scientifiques, confiants dans l'intérêt réciproque de ce type de démarche, avec une implication de tous les acteurs de la filière (producteurs de laits, producteurs de fromages fermiers, transformateurs et affineurs),
- le transfert régulier des résultats, même intermédiaires : la perception de la progression de l'étude par les professionnels est essentielle :
- La facilité d'appropriation des résultats par tous les acteurs de la filière. Plusieurs outils de diffusion ont été mis en place : documents de synthèse vulgarisateurs, journées d'information pour les producteurs,
- La claire séparation des rôles d'un bout à l'autre de l'étude : les scientifiques étudient la question sans prendre parti (pas de prise de position pour ou contre l'ensilage !), le plus objectivement possible – la filière s'approprie ces résultats et prend sa décision sans peser sur la méthode de réalisation de l'étude.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du Pôle Fromager AOC Massif Central, avec le soutien des conseils généraux du Puy de Dôme et du Cantal, des syndicats de défense des AOC Cantal et Saint-Nectaire, et de la DATAR Massif Central. Il a bénéficié de la collaboration du Service Régional de Statistiques Agricoles de la DRAF Auvergne.

Chalvet V., 2002 - Etude des conséquences au niveau des territoires, de l'évolution éventuelle des cahiers des charges des AOC Cantal et Saint Nectaire – mémoire de fin d'études Enita Clermont Ferrand – 41 p + annexes

Garel J.P., Josien E., (coord), 2001. Etude de la faisabilité de la mise en œuvre de l'arrêt de l'utilisation des fourrages fermentés – Références techniques sur les fourrages stockés et leur utilisation par les vaches laitières. Pôle AOC fromager Massif Central, Aurillac. 77 p.

Réseaux d'élevage, 2001 - Références N°8. Référentiel fourrager : caractérisation des zones et des systèmes fourragers d'Auvergne et Lozère, 4 p.

Reuillon J.L., Josien E., Garel J.P., Lafon J., Brial J., Bouchy R., Luminet S., 2001. Renc. Rech. Ruminants, 2001, 8 : 229-235.